

défendre les maigres droits qui leur restent, sans essayer d'en reconquérir d'autres. La centralisation a le champ libre : et l'usage officiel de l'allemand, égalé en droit au tchèque, et en fait plus employé, prépare la voie à l'absorption de la Bohême. Le législateur absolu est désormais un dans toutes les provinces autrichiennes : comment la législation et l'administration tarderaient-elles à y devenir unes ? Ferdinand aurait pu supprimer les derniers vestiges de l'indépendance du pays, la Diète, la chancellerie, le couronnement. Par paresse et manque d'idées, sans doute, plus que par scrupule, il ne le fit point : il laissa subsister les formes auxquelles, après la renaissance tchèque, se reprit la tradition nationale. Du moins le travail préliminaire de l'unité était accompli, et, si l'on veut, la tâche « facilitée à toutes les usurpations postérieures <sup>1</sup> ».

Si la Hongrie a échappé au sort de la Bohême et à la prise de l'absolutisme autrichien, c'est aux Turcs qu'elle le doit : les Turcs ont été les protecteurs de son indépendance. Pendant cent soixante ans, de la bataille de Mohács à la reconquête de Buda, qui marque pour la puissance ottomane le début de la décadence rapide, il n'y a plus une Hongrie, il y en a trois : à l'Ouest, la Hongrie royale, autrichienne ; au centre, la Hongrie turque ; à l'Est, la Hongrie magyare, nationale, représentée surtout par les princes de Transylvanie, qu'appuient le plus souvent les Turcs. Ferdinand a bien acquis en 1526 la couronne royale ; mais il n'a pas acquis avec elle la possession incontestée du pays. En Bohême, il est roi, seul roi et vraiment roi ; mais en Hongrie il se heurte à un anti-roi, élu lui aussi par une Diète, Jean Szápolyai. La division de la nation qui s'est ainsi dessinée durera presque deux siècles, ne prendra fin qu'avec la dernière insurrection : d'un côté, le parti qui, chrétien avant tout, préfère, quelques craintes qu'ils lui inspirent, les Habsbourg aux Turcs ; de l'autre celui qui, plus magyar encore que chrétien, plutôt que de sacrifier sa nationalité à l'Autriche, choisit de la conserver sous la suzeraineté des Turcs. Entre les deux, il n'existe pas cette haine inexpiable qui, en Bohême, a divisé les partis religieux. Exception faite des fanatiques, nombreux d'ailleurs, le bien de la nation, ses libertés sont également chers aux uns et aux autres : ils ne diffèrent que dans

1. Denis, *o. c.*, I. 419. — Sur toute cette question du droit d'État de la Bohême, Kalousek, *České státní právo*, ch. VI. Toman, *Das böhm. Staatsrecht*. Kramář, *Das böhm. Staatsrecht*. Fischhof, *Oesterreich u. die Bürgschaften seines Bestandes*.